

L'honorable M. ROBERTSON: Honnables messieurs, si j'en saisis bien le sens, l'amendement de l'honorable sénateur de Regina (l'hon. M. Laird), ainsi que l'avis qu'il a donné concernant un autre amendement, comporte que l'article premier du bill que nous délibérons sera adopté à la condition qu'il ne prendra effet que du jour où le gouverneur en son conseil lancera une proclamation qui le mettra en vigueur.

L'honorable M. MURPHY: Pour un an.

L'honorable M. ROBERTSON: Et qu'il demeurera en vigueur pendant un an. A mon humble avis, il est des raisons pour lesquelles ces dispositions sont sages. Hier, l'honorable sénateur de Bedford (l'hon. M. Pope) a clairement et habilement raconté les événements qui ont probablement donné naissance au syndicat des blés. C'est-à-dire que les cultivateurs de l'Ouest sentaient qu'ils avaient des griefs dont quelques-uns étaient réels et plusieurs, imaginaires. Néanmoins, ils les croyaient réels, et ces griefs ont amené la création du syndicat pour la vente des grains.

Ce n'est que la répétition de ce qui s'est produit dans d'autres sphères d'activité de notre vie nationale—dans le domaine industriel et ailleurs. Ceux qui croyaient avoir des griefs entreprirent d'y remédier en unissant leurs efforts. Dans d'autres domaines où les gens ont réussi à obtenir justice, nous avons constaté qu'ils étaient enclins à abuser de leur victoire, étant persuadés qu'ils avaient le dessus et qu'ils pouvaient traiter l'adversaire comme il les avait traités. Je crains fort qu'une telle situation ne se renouvelle, si nous adoptons le présent projet de loi sans mettre de restrictions. Tout en n'étant pas membre du comité, j'ai suivi la discussion et écouté les témoignages, et j'ai été frappé des paroles du secrétaire du syndicat mixte des trois provinces. L'honorable sénateur de Moose Jaw (l'hon. M. Willoughby) y a fait allusion, sans les rapporter textuellement. Un représentant des compagnies d'élevateurs, a déclaré qu'elles consentiraient, après une entente ou un arbitrage, à céder au syndicat un élévateur régional dans tous les endroits où il n'en possède pas encore, afin qu'il ait ses propres installations pour expédier le grain à ses élevateurs de tête de ligne. C'était une proposition loyale, disait-il. Un interprète du syndicat l'a admis, disant qu'à ses yeux l'offre était honnête; cependant, il a ajouté: "Je ne suis pas autorisé à l'accepter; j'agis uniquement en qualité de représentant. Si j'y étais autorisé, je dirais que c'est une proposition raisonnable au point de vue des affaires." Je crois qu'il est allé jusqu'à dire qu'il serait enclin à l'accepter. Qu'a-t-il répondu lors-

qu'on a voulu savoir pourquoi ses mandants la repousseraient? Selon moi, sa déclaration a été la plus significative de toute la preuve. Il a dit que les cultivateurs se rendraient compte que ces élevateurs avaient déjà rapporté plusieurs fois la somme qu'ils avaient coûtée, et que les cultivateurs n'en paieraient pas le prix de nouveau. Je ne pense pas que cette formule exprime le sentiment des 125,000 syndiqués; néanmoins, elle fait comprendre ce qu'ambitionnent certains promoteurs du projet de loi.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne me suis pas absenté un instant des réunions du comité; pourtant, j'avoue que les paroles que l'honorable sénateur profère m'étonnent.

L'honorable M. BELCOURT: Ah! non.

L'honorable M. DANDURAND: Eh bien, j'ai compris que le syndicat ne consentait pas à payer le prix demandé et qu'il préférerait dans quelques cas construire ses propres élevateurs; mais, les commerçants de grain s'apercevant que le syndicat songeait sérieusement à ériger des élevateurs, ont diminué les prix et le syndicat s'est porté acquéreur.

L'honorable M. ROBERTSON: Je crains que ce propos n'ait échappé à mon honorable ami, car je crois savoir que plusieurs personnes présentes durant l'interrogatoire se rappellent bien la surprise que nous avons éprouvée en entendant ce langage et en en saisissant le sens. Si nous poussons cette réflexion un peu plus loin, que signifie-t-elle? Maintes fois, j'ai entendu des cultivateurs de l'Ouest déclarer que la vente d'une seule récolte pendant une ère de prospérité leur avait permis de payer le prix d'achat de leur section. Je connais bien cette partie-là du pays depuis plus de vingt ans; je suis donc au courant de la situation qui y règne, bien que je demeure dans l'Est. Quoiqu'un cultivateur ait pu, probablement depuis dix ans, tirer de son coin de terre un revenu suffisant pour en payer le prix chaque année, personne ne songerait un seul instant à dire que quelqu'un aurait raison d'aller le trouver et de lui déclarer: "Je prendrai possession de votre terre et je la cultiverai l'an prochain". C'est ce que signifie le propos que le témoin a tenu, et j'affirme que le Parlement ne saurait souscrire à une loi qui aurait ce résultat.

L'honorable M. McMEANS: Le témoin parlait-il pour son propre compte ou bien au nom des cultivateurs en général?

L'honorable M. ROBERTSON: Quelqu'un lui a demandé pourquoi les cultivateurs s'oppo-